

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 DECEMBRE**

## **2016**

L'an deux mille seize, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12-12-2016.

Étaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, André BEAUGENDRE, Carole ROCHETEAU, Patrice BAERT, Jérôme QUINT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Bruno GUILLET, Valérie JOLLY, Emmanuel VALOT.

Claude MORANDEAU, Séverine BOURGET, Laëtitia CHATRY, Perrine OIRY et Elodie COUTAND étaient absents et excusés.

Laëtitia CHATRY a donné pouvoir à Laurent PREAULT

Patrice BAERT a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 08-11-2016 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : itinéraires n° 47

Ajout à la séance : néant

### **DELIBERATIONS PRISES**

#### **1. Régime indemnitaire du personnel communal (R.I.F.S.E.E.P.)**

Le conseil municipal a étudié le nouveau Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et propose un projet de délibération à soumettre à l'avis du Comité Technique Paritaire du 09-02-2016.

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Ces fonctions sont classées au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- **fonctions d'encadrement et de coordination, de pilotage ou de conception**

- **technicité et expertise**

- **sujétions particulières**

Cette indemnité se décompose en deux volets :

- L'Indemnité liée aux Fonctions, Sujétions et Expertise (I.F.S.E.) versée tous les mois (indemnité liée à la fonction)
- Le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) versé tous les ans (indemnité liée à l'engagement professionnel de l'agent)

Le Conseil Municipal décide de n'octroyer pour l'année 2017 que l'I.F.S.E. et précise :

- Que les agents contractuels n'en bénéficieront qu'après une année de service effectif
- Qu'il valide les montants maximaux proposés par le centre de gestion attribuables par l'autorité territoriale
- Que le régime indemnitaire suivra le traitement quel que soit la nature du congé de maladie.

#### **2. Reprise du service de garderie périscolaire**

Le conseil municipal décide de reprendre la gestion de la garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. Dans un premier temps, il donne un avis favorable pour l'embauche de Marie-Noëlle GUILLOTON de 7h à 8h45 soit 1h3/4 par jour scolaire et pour l'augmentation des horaires de Maryline BUSSONNIERE de 8h à 8h45 et de 17h à 19h15 soit 3h en période scolaire. Dans un second temps il va étudier les tarifs et le règlement intérieur. Les horaires du personnel seront présentés en Comité Technique Paritaire du 09-02-2016

Un logiciel de facturation va être mis en place pour un coût de 735 € H.T. pour le paramétrage et la formation et 42.24 € T.T.C par mois pour l'abonnement.

### **3. Reprise du secrétariat de l'association foncière**

Il est proposé au conseil municipal un devis de l'entreprise Berger Levrault pour un coût de 1 813 € H.T. pour l'acquisition d'un logiciel de facturation qui permet de recouvrer la taxe de remembrement et de gérer la comptabilité de l'association. Le conseil municipal s'interroge sur la pérennité de cette association et veut plus de précisions sur leurs attentes et sur une éventuelle reprise de la voirie foncière.

### **4. Convention notariée pour les servitudes du réseau des eaux usées secteur sud-est du bourg**

Les propriétés suivantes sont grévées d'une servitude de passage de canalisations d'eaux usées, desservant diverses propriétés pour rejoindre le réseau communal, à savoir :

- L'immeuble cadastré ZK 404 et 405 appartenant à Mme GUILBAUD née FAVROULT Céline
- L'immeuble cadastré ZK 57 appartenant à Monsieur Ernest ROUSSEAU
- L'immeuble cadastré ZK 456 appartenant à M. et Mme Michel SALOU
- L'immeuble cadastré ZK 402 appartenant à M. et Mme Damien GUILBAUD
- L'immeuble cadastré ZK 287, 290,403 et 375 appartenant à M. et Mme Loïc GAUTIER
- L'immeuble cadastré ZK 423, 491, 489 et 494 appartenant aux conjoints PONTTHOREAU
- L'immeuble cadastré ZK 280 appartenant aux conjoints RECULEAU
- L'immeuble cadastré ZK 457 appartenant à M. et Mme Cyril GUILLET
- L'immeuble cadastré ZK 381 appartenant à M. et Mme Gilles CHAMPEAU
- L'immeuble cadastré ZK 422 appartenant à M. et Mme Bruno GUILLET
- L'immeuble cadastré ZK 490 appartenant à Christian NAULEAU
- L'immeuble cadastré ZK 198 et 118 appartenant à la commune de La Chapelle-Palluau

Afin de régulariser cette situation existante, il est convenu d'établir un acte authentique à recevoir par maître Karine BULTEAU, notaire au Poiré Sur vie (85170) ayant son bureau annexe à Saint Etienne du Bois (85670).

Tous les frais de cet acte seront à la charge de la commune de la Chapelle-Palluau et sont estimés à 982.24 €.

### **5. Achat de la parcelle C 1235 aux conjoints GROUSSAIN**

Il s'agit de la parcelle où il y a le calvaire à la sortie du bourg direction Aizenay sur la gauche.

Cet achat est consenti à titre gratuit mais les frais de notaire sont à la charge de la commune et s'élèvent à 197 €.

### **6. Demande de remboursement d'un acompte de location de la salle polyvalente**

L'association « les bicylindres d'enfer » ont annulé la soirée à thème du 19-11-2016 et demande le remboursement de l'acompte de 21 €. Le conseil municipal donne un avis favorable pour le remboursement.

### **7. Composition des commissions à la communauté de communes Vie et Boulogne**

Depuis la dernière réunion du conseil municipal, il y a eu d'autres précisions complémentaires comme celle qui énonce que chaque maire est membre de la commission finances de droit et que chaque maire ne pourra donc être membre que de 2 commissions au maximum

Finances (Xavier PROUTEAU)

Mutualisation (Laurent PREAULT)

Culture (Dominique DESMONS)

Social (transports à la demande, aires d'accueil, CIAS, Relais Assistante Maternelle...) (Dominique DESMONS et Carole GUILLON)

Habitat (Opération Programmée Amélioration de l'Habitat O.P.A.H. et Plan Local Habitat P.L.H.) (André BEAUGENDRE)

Jeunesse-prévention-parentalité (Jérôme QUINT)

Tourisme

Economie (Laurent PREAULT)

## **8. Approbation du document unique**

Le Conseil Municipal, Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 13 mai 2016

- Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la délibération.
- S'engage à mettre en oeuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

## **9. Versement de l'indemnité de conseil au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur communal**

Le conseil municipal décide de verser une indemnité qui s'élève à 367.87 € net pour 2016 au receveur communal

## **10. Assurance statutaire du personnel -contrat groupe-mandat pour mise en concurrence**

Le centre de gestion relance une procédure de consultation pour mise en concurrence en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour une période de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'échéance du contrat groupe actuel est fixée au 31-12-2017. Le conseil municipal donne un avis favorable.

## **11. Encaissement d'un chèque du F.D.A.S. pour réajustement de la cotisation 2016**

Le conseil municipal autorise l'encaissement d'un chèque de 21.50 € versé par le Fond Départemental de l'Action Sociale (F.D.A.S.) suite à un trop perçu.

## **12. Convention de réciprocité pour participation financière au fonctionnement des services périscolaires du groupe scolaire « Le Verger » avec la commune de Palluau**

Le conseil municipal approuve la convention proposé par la commune de Palluau pour une participation financière aux services de cantine et de garderie des élèves Chapellois fréquentant les services de Palluau

## **13. Dissolution du SIVU pour l'aménagement amont du cours de la Vie**

Par délibération du 22 juin 2012 le SIVU pour l'aménagement du cours amont de la VIE a prononcé sa dissolution liquidation et réparti le résultat de fonctionnement pour 1/3 à la commune de LA CHAPELLE PALLUAU, soit 32,23 €.

Cette attribution impacte le bilan de la commune de LA CHAPELLE PALLUAU en portant le résultat de fonctionnement cumulé du compte 002 de 417 069,81 € à 417 102,04 €. Le conseil municipal approuve la décision modificative budgétaire qui s'y rattache.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Compte-rendu des commissions**

Commission information : distribution du bulletin

### **Destruction d'un nid de frelons asiatiques**

Chez Gisèle BARRETEAU au 28, rue de Nantes

### **Relevé des compteurs eau et électricité en janvier à la salle polyvalent**

**Rendez-vous avec le sydev le jeudi 19 janvier 2016 à 18h place de l'église pour mise en lumière de l'église puis du giratoire au Gabius**

**Vœux du maire le 07-01-2017 à 15h**

De 15h à 15h45 : réunion pour le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et à 16h auront lieu les vœux à la population.

**Prochaine réunion le mardi 10 janvier 2017**

Désormais les réunions du conseil municipal seront les premiers mardis de chaque mois.

**Fin de séance à 22h55**

Le Maire : Xavier PROUTEAU